

FLASH-INFOS

Aubry-Du-Hainaut

Mai - Septembre 2015

Sommaire:

Concert Harmonia Sacra
Lutte contre les inondations
par ruissellements
Fête des parents
Gala de danses
Randonnée moto
Brocante
Carnaval
Fête de l'école
Inscriptions ACM
Hobbies du Hainaut
C.N.I.
Recensement citoyen
STOP Pub
Cambriolages
Ramassage des déchets verts
Horaires des Déchetteries
Ramassage des Encombrants
Ramassage des ordures et
emballages ménagers
Infos SIARB
Permanence C.A.R.A.
Tarifs salle polyvalente
Horaires de bibliothèque
Calendrier des messes
RIPESE
Horaires de la Mairie

Mai 2015

- 30 mai : Concert Harmonia Sacra
- 30 mai : Fête des Parents
- 30 mai : Permanence Lutte contre les Inondations par Ruissellements

Juin 2015

- 2 juin : Permanence inscriptions ACM
- 3 juin : Permanence Lutte contre les Inondations par Ruissellements
- 6 et 7 juin : Gala de danses
- 7 juin : Randonnée moto CD13
- 11 juin : Permanence Lutte contre les Inondations par Ruissellements
- 14 juin : Brocante
- 16 juin : Permanence Lutte contre les Inondations par Ruissellements
- 21 juin : Carnaval
- 27 juin : Fête des Écoles

Juillet 2015

- 8 au 29 juillet : A.C.M.
- 25 juillet : Fête du Village et de l'A.C.M.

Septembre 2015

- 2 septembre : Commémoration de la libération d'Aubry du Hainaut
- 4 septembre : Nuit du Patchwork
- 12 et 13 septembre : Fête du Marais



Concert Harmonia Sacra

L'association Harmonia Sacra et l'ensemble L'Achéron vous propose un concert

**Tours et détours en Europe
A l'aube du Baroque
le samedi 30 mai 2015 à 20 h
à l'église Sainte Madeleine**

Café-rencontre à l'issu du concert
Tarifs : 15€ / Tarifs réduits : 9€
<http://www.embarquement.com/>

Lutte contre les inondations par ruissellements

Le commissaire enquêteur sera présent lors de permanences en Mairie les :

- Samedi 30 mai 2015 de 8h30 à 11h30
- Mercredi 3 juin 2015 de 9h30 à 11h30
- Jeudi 11 juin 2015 de 13h30 à 17h30
- Mardi 16 juin 2015 de 13h30 à 17h30

Fête des parents

Les enfants de l'école communale fêtent les parents en vous invitant :

**Le samedi 30 mai au matin
dans la salle des Mazingues**

Gala de danses

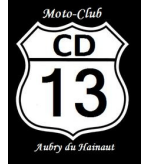
L'association **Entre chats 3** organise un gala de danse

**Les 6 et 7 juin 2015
dans la salle des Mazingues**

Contact : Mme Fazzino 06.99.56.54.63

Rando Moto

Le moto-club CD13 organise des randonnées moto



**"Dinant, Namur, ..."
le 7 juin 2015
Toute la journée**

**Ballade le 19 septembre 2015
Après Midi**

Le rendez-vous a lieu dans la cour de l'école primaire d'Aubry du Hainaut.

Plus de renseignement sur leur site: cd13.fr

Brocante

L'association « Un Monde en Fête » organise une brocante avec animation foraine le :

**Dimanche 14 juin 2015
Toute la journée**

Animation pour les enfants (manège, jeux gonflable, baptême moto avec le CD13)
Concours de pétanque - inscriptions de 14h à 15h

Avec la participation de la fanfare d'Aubry du Hainaut
Petite restauration

Carnaval

L'association **JLM-Batuca Percussion** organise un carnaval dans les rues d'Aubry du Hainaut le

Dimanche 21 juin 2015

Fête de l'école

La fête de fin d'année de l'école d'Aubry du Hainaut aura lieu le

**le samedi 27 juin 2015
toute la journée**

Sur le terrain derrière la salle des Mazingues



INSCRIPTIONS

ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET 2015

Période du 8 au 29 juillet 2015

Tarifs pour une semaine de cinq jours

Revenus net imposable	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants et plus	Enfant extérieur scolarisé à Aubry	Enfant extérieur	Camping*	Camping* Enfant extérieur scolarisé à Aubry	Camping* Enfant extérieur
- de 20 000 €	45,90 €	40,80 €	40,00 €	55,00 €	85,00 €	44,88 €	48,00 €	80,00 €
de 20 000€ à 24 999€	51,00 €	45,90 €	45,10 €	55,00 €	85,00 €	45,91 €	48,00 €	80,00 €
+ de 25 000€	54,00 €	51,00 €	49,00 €	55,00 €	85,00 €	46,91 €	48,00 €	80,00 €

(*) Tarifs pour 4 jours et 3 nuits

Les tarifs seront ajustés en fonction des semaines.

Tarifs votés par le Conseil Municipal de mars 2014.

Sous réserve de modification par le Conseil Municipal de Juin 2015.

Afin d'assurer une bonne organisation de l'accueil (équipe d'animation, réservation des sorties, nombre de goûters,...) des permanences d'inscriptions sont organisées au Service Jeunesse les :

Ordre de priorité concerné	1.	2.	3.	4.
Mardi 12 mai 2015 de 18h à 20h	X			
Lundi 18 mai 2015 de 18h à 20h	X	X		
Mardi 26 mai 2015 de 18h à 20h	X	X	X	
Mardi 2 juin 2015 de 18h à 20h	X	X	X	X

L'ordre de priorité des inscriptions est le suivant :

1. Enfants résidants ou ayant un parent travaillant à Aubry du Hainaut
2. Enfants scolarisés à Aubry du Hainaut
3. Enfants ayant une attache familiale sur Aubry du Hainaut
4. Enfants extérieurs à Aubry du Hainaut

Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces horaires de permanence. Le paiement de la première semaine d'inscription de l'enfant devra être réglé le jour de l'inscription. Seules les familles à jour de leurs paiements auprès du service jeunesse pourront inscrire leur(s) enfant(s).

Attention la capacité d'accueil est limitée. En cas d'absence, la semaine sera facturée.



Hobbies du Hainaut

Naissance d'une nouvelle association qui souhaite promouvoir et développer les arts du textile et du fil, les arts du papier, de la carterie, du mail art, les arts plastiques par des ateliers, des expositions des stages à destination d'un public d'adultes et d'enfants accompagnés de leurs parents.

Ateliers patchworks tous les mardis de 17h30 à 20h au populaire

Ateliers carteries les 2ème et 4ème mardis de chaque mois de 13h30 à 16h30 au populaire

Contacts : Marie : 06.09.33.75.89 Alain : 06.12.98.90.33 Betty : 06.64.43.06.82

Mail : hobbiesduhainaut@mail.com

La carte nationale d'identité

Toute personne de nationalité française peut demander une carte nationale d'identité. La demande est gratuite depuis le 1er septembre 1998. Elle se fait à la mairie de son domicile. Il faut se présenter soi-même, lors de la demande et du retrait de la carte.

Les pièces à fournir pour une première carte :

- un acte de naissance de moins de 3 mois portant la mention de la filiation ;
- deux photos d'identité récentes en couleur, de face, tête nue;
- Un justificatif de domicile (facture EDF, facture Eau et Force, facture de téléphone, etc...);
- Le livret de famille

Rappel: pour toutes sorties à l'étranger dans le cadre des sorties scolaires ou dans le cadre de l'accueil de loisirs, la carte d'identité ou passeport en cours de validité est obligatoire

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « **Recensement citoyen obligatoire** » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps.

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

Il est toujours possible d'effectuer ces démarches en Mairie.



Stop pub ...

moins de publicité dans nos boîtes aux lettres

Mis en place depuis 2011, le Programme Boréal Hainaut-Ostrevent-Cambrésis, rassemble 10 intercommunalités autour d'un objectif : réduire de 7% nos déchets ménagers en 5 ans. Parmi les nombreux déchets que nous produisons (400kg environ par habitant), beaucoup concernent les publicités que nous recevons quotidiennement dans notre boîte-aux-lettres. Le Programme Boréal met gratuitement à disposition un autocollant **STOP PUB** permettant à chacun de manifester son souhait de ne pas recevoir les imprimés publicitaires et gratuits non adressés.

Le stop pub : un petit geste pour de grands effets

Pour de nombreux de foyers, les publicités passent directement de la boîte aux lettres à la poubelle, sans passer par la case lecture. Or, en apposant un autocollant Stop pub sur notre boîte aux lettres, nous réduisons nos déchets d'au moins 35 kg par boîte-aux-lettres et par an.

Pourquoi adopter le Stop pub ?

- Si 30 personnes adoptent un autocollant stop pub, nous évitons 1 tonne de déchets. Or, collecter et traiter une tonne de papier coûte 200 euros à la collectivité...
- Les grandes enseignes répercutent le coût de la fabrication et de la diffusion de la publicité sur le montant de nos courses
- La fabrication de papier a de nombreux impacts sur les ressources naturelles telles que l'eau ou le climat.

Demandez dès à présent votre autocollant STOP PUB.

Il est gratuit et disponible à l'accueil de votre mairie !

Renseignements :

Programme Boréal Hainaut-Ostrevent-Cambrésis Tél : 03 27 43 04 43

Cambriolages : Soyez Vigilant

La sous-préfecture nous fait par de ces recommandations pour éviter bien des désagréments face à une recrudescence des cambriolages dans l'arrondissement de Valenciennes. Prévenir les cambriolages est l'affaire de tous. Le respect de quelques précautions simples permet d'empêcher les vols dans les domiciles en rendant la tâche du cambrioleur plus longue et difficile.

Ainsi, il convient :

- de doter votre porte d'entrée d'un système de type viseur optique (judas) ou d'un entrebâilleur,
- de fermer systématiquement à clef toutes les portes d'accès extérieures de vos habitations, même celles donnant sur des cours ou des jardins privatifs,
- de doter vos fenêtres situées en rez-de-chaussée de volets, voire de barreaux,
- de changer les serrures à l'occasion de toutes pertes de clés,
- de ne pas cacher ses clés sous le paillason ou dans une boîte à lettres,
- de mettre en lieux sûr bijoux et autres objets de valeur

En cas de cambriolages et/ou de vols, le Procureur de la République, Monsieur François PERAIN, insiste sur la nécessité pour les administrés de **déposer plainte** afin que les services de police soient saisis officiellement des infractions pénales dénoncées.





Ramassage des déchets verts

La collecte en porte à porte débutera le

lundi 13 avril 2015
tous les 15 jours (semaines paires)

Jours de collectes :

13/04-27/04-11/05-25/05-08/06-22/06-06/07-20/07-03/08-17/08-31/08-14/09-28/09-12/10-26/10-09/11

Sont concernés les tontes de pelouse, feuilles mortes, entretien des massifs, tailles de haies et arbres en fagots liés avec ficelle (1 m maxi), troncs d'arbres (10 cm diamètre maxi).

Plus de renseignements sur le site : <http://www.dechetsenligne.fr/>

Horaires d'ouverture des déchetteries

L'apport des déchets acceptés tels que ferrailles, appareils ménagers, télévisions, réfrigérateurs, verre, papier, cartons, bois, meuble, moquette, emballages, déchets végétaux, arbustes, tontes de pelouse, huile de vidanges, bidons, pneus, batterie, débris de construction, médicaments, piles mercure, est toutefois **limité à 0,5m³ par transport**.

Le comité syndical du SIARB a souhaité que cet équipement financé intégralement par le Syndicat ne soit réservé qu'aux seuls habitants des 5 communes composant le territoire syndical : **Anzin, Beuvrages, Raismes, Aubry du Hainaut** et Petite Forêt.

A ce titre, les usagers sont priés de présenter à chaque dépôt, l'autorisation de dépôt à la déchetterie à retirer gratuitement à la station d'épuration Rue du Droit à Beuvrages (03.27.46.70.87) durant les heures de bureau (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30), moyennant la production d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (Quittance EDF - Téléphone ...) étant entendu que cette procédure est agréée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Déchetteries de Beuvrages
Rue Georges Mortuaire
59192 - BEUVRAGES
tel : 03.27.41.54.69

Horaires d'ouverture :

- les LUNDIS et SAMEDIS : de 9h00 à 18 h 45
- du MARDI au VENDREDI : de 15 h00s à 18 h 45
- le DIMANCHE : de 9h00 à 11 h 45

Les habitants d'Aubry du Hainaut ont également accès aux déchetteries du territoire de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole dont ils sont membres. Informations sur le site :

<http://www.dechetsenligne.fr/>



Ramassage des Encombrants

Le ramassage des encombrants est géré par le **Maillon C2RI** et se fait sur inscription au
03 27 45 89 42

Vous pouvez déposer en encombrants:

Des objets tels que vélos, meubles, matelas, gros cartons, déchets issus du bricolage (ferrailles, bois,...)

Les déchets doivent pouvoir être chargés facilement par nos équipiers de collecte et regroupés sur le trottoir sans gêner la circulation.

Ils doivent être déposés avant 6h du matin !

Sont interdits en encombrants :

- > les déchets toxiques (cuves à fuel, bidons d'huile de vidange, fûts, tôles en fibrociment...)
- > les pneus
- > les gravats (pierres, briques, plâtre...)
- > les déchets issus d'un chantier à votre domicile réalisé par un professionnel (celui-ci a l'obligation de récupérer ses déchets à l'issue de votre chantier)
- > les déchets médicaux (seringues...)
- > les équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, four micro-ondes, cafetière, ordinateur, platine CD...)
- > les déchets végétaux (tontes, branchages...)

Ramassage des ordures et emballages ménagers

La collecte des ordures et emballages ménagers se fait tous les jeudis.

Attention : Les déchets doivent être obligatoirement déposés dans les bacs appropriés. Les agents ne sont pas autorisés à ramasser les sacs poubelles hors conteneurs. En cas de problèmes de bacs, rapprochez vous de la Mairie qui fera le nécessaire auprès de Valenciennes Métropole.

En triant, nous préservons les ressources naturelles, nous contribuons à des économies d'énergie et à la réduction des gaz à effet de serre et nous contribuons à diminuer le coût de traitement de nos déchets.

Dans le bac jaune, je jette les emballages en métal, papier et carton, bouteilles en plastiques. Je les mets en vrac dans le bac. **Surtout pas de sacs plastiques.**

Dans le bac vert, je jette les bouteilles, bocaux, pots et bouteilles d'huile en verre. Je les mets en vrac dans le bac. **Sans bouchon, ni capsule, ni couvercle.**

Dans le bac gris, je jette les sacs, barquettes et films en plastique, les déchets de cuisine des ménages, le polystyrène, les pots en plastique, la vaisselle, les terres cuites... **Je ne jette pas les piles et accumulateurs, les pots de peintures, les déchets verts et les appareils électroniques.**

Informations SIARB

Les déchets « Amiante » sont toujours acceptés à la déchetterie de Beuvrages **sous conditions.**

Téléphone au 03.27.41.54.69 pour prendre rendez-vous et connaître les démarches à suivre.

En cas de non respect de la procédure, les déchets ne seront pas acceptés.



Permanence CARA

L'association CARA (Centre d'Aide Raismes Aubry) organise des permanences les
jeudis de 14h à 17h
sur rendez-vous
Tél : 03 27 41 50 72

CARA Centre d'Aide Raismes-Aubry est une structure médico-sociale à but non lucratif.

Son but est d'accompagner et d'aider toute personne, que ce soit pour la garde d'enfant de + de 3 ans, une aide pour les actes de la vie quotidienne (ménage, repassage), une aide plus durable pour les personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie.

Réservations de la salle polyvalente

Tarifs:	Aubrysiens	Extérieurs
Vin d'Honneur	: 255€	255€
Repas	: 410€	510€

Bibliothèque

La bibliothèque municipale vous accueille les :

Jeudi de 10h00 à 11h30
Samedi de 14h00 à 16h30

Calendrier des messes



Le calendrier est disponible dans la rubrique agenda du site :

<http://nd-bonne-esperance.cathocambrai.com>

RIPESE

L'équipe du Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut se tient à votre disposition

Les lundis, mardis et jeudis
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le mercredi de 9h à 12h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Tél. : 03.27.19.19.30/Fax. : 03.27.35.29.24

Courriel : riprese@neuf.fr

Adresse : 10 rue Gustave Delory
59135 WALLERS

Sur rendez-vous, en permanence administrative dans votre commune (Appelez au numéro ci-dessus pour connaître les dates et lieux).

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Du lundi au vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-17h30

Samedi : voir affichage en mairie

Attention : La Mairie est fermée le matin pendant les vacances scolaires.

49, rue Henri Maurice

59494 Aubry du Hainaut

Tel : 03.27.28.13.81 / Fax : 03.27.28.13.82

Email : mairie.aubryduhainaut@wanadoo.fr

Site: <http://www.aubryduhainaut.fr>

